



Commission des Finances et du Budget
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 02 février 2018

Ordre du jour :

Evolution de la situation budgétaire

*

Présents: M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Edy Mertens remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Yves Cruchten remplaçant M. Claude Haagen, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Gast Gibéryen, M. Yves Cruchten remplaçant M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

M. Alain Bellot, Ministère des Finances, Directeur de l'Administration des douanes et accises

M. Carlo Fassbinder, Ministère des Finances, Direction «Fiscalité»

Mme Isabelle Goubin, Ministère des Finances, Directeur du Trésor

M. Romain Heinen, Ministère des Finances, Directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines

M. Etienne Reuter, Ministère des Finances, Directeur de l'Inspection générale des finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Alex Bodry, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Frank Arndt, M. Félix Eischen, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence: M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Evolution de la situation budgétaire

Sur base des chiffres figurant dans les tableaux en annexe du présent procès-verbal, M. le Ministre des Finances expose la situation budgétaire au 31 décembre 2017.

Les recettes (cf. tableau 4)

Contributions directes

Les recettes en provenance de l'impôt sur les revenus des collectivités est en hausse: +386,5 millions d'euros (+24,1%). Ce résultat s'explique par une situation conjoncturelle favorable. Depuis plusieurs années, le pays enregistre une croissance dont les effets se font sentir maintenant.

L'impôt commercial communal enregistre une hausse de 12,3% (+87,5 millions d'euros).

Les sommes retenues suite à l'imposition par voie d'assiette (impôts sur le revenu) ont augmenté de 68,2 millions d'euros, soit +8,8%.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques a progressé de 93,8 millions d'euros (soit +2,8%) par rapport au 31 décembre de l'année précédente. Il s'agit du poste le plus important de toutes les recettes. Ce résultat est d'autant plus notable qu'il s'inscrit à la suite de la réforme de 2017.

L'impôt sur la fortune enregistre une hausse de 2,3% (+11,7 millions d'euros), tout comme l'IRCAP, l'impôt sur les revenus des capitaux, qui progresse de 1,9% ou +7,1 millions d'euros.

Au niveau de la retenue libératoire nationale sur intérêts, le Gouvernement enregistre une hausse de 10,3 millions d'euros par rapport à 2016, alors que l'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes enregistre une baisse de 12,1 millions.

En conclusion, M. le Ministre se montre satisfait des bons résultats représentant 100,4% des recettes escomptées.

Enregistrement et Domaines

Les recettes en provenance de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont baissé de 1,7%, soit de 58,5 millions d'euros. La TVA en provenance du commerce hors commerce électronique

a entraîné des recettes supplémentaires (+10,4%), alors que la TVA sur le commerce électronique ne représente plus que 88 millions d'euros.

Les droits d'enregistrement ont entraîné des recettes supplémentaires se chiffrant à 44,9 millions d'euros, soit +17,3%.

La taxe d'abonnement enregistre une hausse de 68,2 millions d'euros, soit +7,5% et les droits de succession une hausse de 23,2 millions (+26,6 %).

M. le Ministre se félicite aussi de cette évolution. Les résultats représentent 99,9% des recettes prévues au chapitre budgétaire correspondant pour 2017.

Douanes et accises

Au niveau des droits d'accises sur carburants, on peut constater une évolution positive pour les ventes d'essence (+3,95% par rapport à l'année 2016) ainsi que pour le diesel routier (+3,56% par rapport à l'année 2016).

Contrairement à l'évolution relativement stable des ventes de cigarettes, les recettes provenant des droits d'accises sur les produits de tabacs à fumer sont en baisse (-6,41% par rapport à l'année 2016).

Au total, les recettes budgétaires correspondent à 102,3% des chiffres escomptés.

Il y a lieu de mentionner que les recettes incluent le paiement du décompte 2016 à la Belgique d'un montant de 51.924.885,94 en 2017.

L'évolution des recettes et des dépenses (cf. tableau 2)

Les dépenses concernant la consommation intermédiaire de l'Etat ont baissé de 0,7%, signe d'une certaine discipline budgétaire.

Au niveau des deux lignes budgétaires concernant la Formation de capital et les transferts en capital, M. le Ministre note une hausse pour les deux postes comme preuve de la volonté du Gouvernement de mener une politique d'investissement ambitieuse.

Les dépenses concernant la rémunération des salariés augmente, suite à la tranche indiciaire et à la transposition de l'accord salarial dans la Fonction publique.

Les prestations sociales ont augmenté de 3,7%, alors que les autres transferts courants connaissent une hausse de 4,8%.

Les dépenses ont connu une hausse globale de 4,3%, alors que les recettes ont augmenté de 5,7%. Le solde au mois de décembre 2017 s'avère positif (+215,5 millions d'euros) comparé à la fin de l'année 2016. M. le Ministre rappelle cependant que des dépenses sur base du budget de 2017 peuvent encore être effectuées au cours des trois premiers mois de 2018.

Au 31 décembre 2017, le compte montre (dans son solde apuré) des recettes représentant 104% des montants escomptés dans le budget voté par la Chambre des Députés, contre 95% au niveau des dépenses (cf. tableau 3).

L'emprunt tiré en 2017 ne figure pas au tableau vu que ce chiffre de deux milliards d'euros aurait faussé les recettes. De même, des dépenses viendront encore s'ajouter jusqu'au 31 mars 2018.

M. le Ministre revient à une discussion ayant apparue lors des débats sur le compte général. Il existe en effet plusieurs modes de présentation de l'exécution budgétaire dans le contexte du compte général. M. le Ministre propose donc un échange de vues avec les membres des deux commissions parlementaires, sur le rapprochement de la méthode SEC2010 et de la présentation selon la comptabilité nationale (législation du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat).

Echange de vues

Un membre du groupe parlementaire CSV souhaite obtenir des renseignements sur la forte hausse (+24,1%) enregistrée au niveau de l'impôt sur les revenus des collectivités. S'agit-il d'une exception?

M. le Ministre y voit le résultat d'une combinaison d'une conjoncture favorable et de l'encaissement des sommes dues par de grands contribuables. Plusieurs soldes font encore le sujet de contentieux et les chiffres cités ne peuvent donc pas être considérés comme définitifs.

Les droits de succession ont ramené des recettes de 23,2 millions d'euros. Cette hausse représente 26,6% par rapport à 2016. Il est précisé que les plus-values sur les héritages sont calculées sur base du barème de majoration prévu par la loi du 13 juin 1984 modifiée par l'article 25 de la loi du 1^{er} août 2001.

Un autre membre du groupe parlementaire CSV demande à quelles dépenses il faut encore s'attendre au niveau du budget en capital ou du budget courant. Un représentant ministériel, sans souhaiter citer de chiffre définitif, estime qu'il faudra s'attendre à des dépenses s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros.

M. le Ministre ajoute que la difficulté de pouvoir donner un chiffre exact montre combien il est difficile d'estimer à quel moment sont liquidées des sommes.

Faudra-t-il s'attendre à une adaptation des avances faites par les ménages, ce qui aurait pour conséquence une baisse des sommes encaissées au niveau des contributions directes? Un représentant ministériel répond que les ménages dont les partenaires sont imposables conjointement peuvent en effet demander une adaptation vers le bas de leurs avances.

Un membre du groupe parlementaire LSAP demande des explications sur la hausse des sommes perçues grâce à la taxe d'abonnement. M. le Ministre est d'avis qu'il s'agit de l'arrivée

de nouveaux capitaux sur le marché luxembourgeois combinée aux bons résultats des transactions.

Suite à une question d'un membre du groupe parlementaire CSV, Mme la Directrice de l'Administration des contributions directes répond qu'il n'existe pas de délai excessif entre le décompte effectué par les bureaux d'imposition et le remboursement ou le paiement de soldes des ménages privés.

* * *

Luxembourg, le 6 mars 2018

La Secrétaire,
Francine Cocard

Le Président de la Commission
des Finances et du Budget,
Eugène Berger

La Présidente de la Commission
du Contrôle de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Annexes:

- Administration centrale 2017 (selon SEC) - Evolution des recettes et dépenses au 31 décembre 2017
- - Administration centrale 2017 (selon SEC) - Evolution des recettes et dépenses (HORS ICC)
- Budget de l'Etat pour 2017 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) - Compte au 31 décembre 2017
- Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 décembre 2017

20
17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2017
(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 31 décembre 2017

	Situation fin décembre					
	2014	2015	2016	2017*	variation 2016 - 2017	
					en millions	en %
Dépenses.	14 129.4	14 924.0	15 600.2	16 278.2	+ 678.0	+4.3%
Recettes.	14 393.5	15 145.3	15 748.8	16 642.3	+ 893.6	+5.7%
Solde	+ 264.0	+ 221.3	+ 148.6	+ 364.1	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

* : hors ICC

Les chiffres ne contiennent pas les recettes d'emprunt et les amortissements de la dette publique.

20 17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

2.

Administration centrale 2017

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses (HORS ICC)

	Situation fin décembre					
	2014	2015	2016	2017	variation 2016-2017	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	1 069.7	1 166.9	1 213.3	1 205.0	- 8.3	-0.7%
2. Formation de capital	1 035.1	1 287.7	1 557.3	1 624.9	+ 67.6	+4.3%
3. Rémunération des salariés	3 371.6	3 542.6	3 598.1	3 784.2	+ 186.0	+5.2%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	480.3	565.5	539.3	596.1	+ 56.7	+10.5%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	115.5	71.0	131.1	117.3	- 13.8	-10.5%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 452.1	1 520.8	1 498.6	1 554.3	+ 55.6	+3.7%
7. Prestations sociales en nature	52.4	44.9	52.2	52.4	+ 0.2	+0.4%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	6 078.7	6 279.9	6 561.0	6 878.5	+ 317.5	+4.8%
9. Transferts en capital	508.6	437.4	436.4	470.3	+ 33.8	+7.8%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	-34.5	7.2	12.7	-4.7	- 17.4	-136.9%
Dépenses totales	14 129.4	14 924.0	15 600.2	16 278.2	+ 678.0	+4.3%
Recettes						
11. Impôts sur la production	6 157.0	5 974.9	6 082.7	6 280.4	+ 197.7	+3.2%
12. Impôts courants sur le revenu	6 224.5	6 856.0	7 197.2	7 849.6	+ 652.4	+9.1%
13. Autres recettes	2 011.9	2 314.5	2 468.8	2 512.4	+ 43.6	+1.8%
Recettes totales	14 393.5	15 145.3	15 748.8	16 642.3	+ 893.6	+5.7%
Solde	+ 264.0	+ 221.3	+ 148.6	+ 364.1	+ 215.5	-

20 17



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

3.

Budget de l'Etat* pour 2017

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 décembre 2017

	Budget 2017	Situation fin décembre	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	13 153.7	13 593.8	103%
Dépenses	12 701.0	12 181.7	96%
Excédents	+452.6	+1 412.2	-
Budget en capital			
Recettes	90.2	160.9	178%
Dépenses	1 393.8	1 214.8	87%
Excédents	-1 303.6	-1 053.9	-
Budget total			
Recettes	13 243.9	13 754.8	104%
Dépenses	14 094.9	13 396.5	95%
Excédents	-851.0	+358.3	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

Les recettes d'emprunt ainsi que les amortissements pour la dette publique ont été enlevés du tableau.

* par rapport au budget voté de 2017.

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2017

	Recettes au 31.12						Recettes en % du budget voté			Variation 16/17 en mto. EUR en %
	2017	2016	2015	Budget 2017	Budget 2016	Compte prov. 2016	2015	2016	2015	
(tous les montants sont exprimés en mto. EUR)										
I. Contributions directes	7 729,8	7 173,1	6 827,0	7 434,9	7 249,3	7 184,7	6 851,6	98,9	99,5	556,7
1. Collectivités [1]	1 893,9	1 603,4	1 653,3	1 650,0	1 569,0	1 580,6	1 625,6	102,3	103,8	386,5
2. Assiette [1]	840,1	771,9	724,0	778,5	755,0	760,4	712,6	107,9	102,2	68,2
3. Salaires et traitements	3 434,4	3 340,6	3 217,2	3 502,0	3 564,5	3 315,7	3 330,0	98,1	95,7	93,8
4. Impôt de solidarité	416,9	377,0	359,0	456,6	453,2	436,2	425,2	91,8	82,4	41,9
5. Revenus de capitaux	374,8	367,7	298,7	310,0	260,0	367,7	124,4	120,9	141,4	11,9
6. Fortuna [2]	521,0	509,3	385,0	576,0	430,0	509,3	285,0	90,5	135,1	11,7
7. Revenu libérateur nationale sur intérêts	32,0	21,7	22,7	45,0	25,0	21,4	22,5	71,1	86,8	4,3
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	49,0	61,1	33,6	44,0	42,0	61,1	40,0	111,4	145,4	84,1
9. Impôt d'équilibre budgétaire temporaire [3]	13,2	63,0	59,8	15,0	100,0	73,7	84,6	88,0	74,7	-49,8
10. Jeux de casino (recettes brutes)	17,6	17,0	17,9	22,0	20,0	18,0	25,0	79,9	85,1	71,5
11. Contributions directes - autres	38,9	40,5	55,8	31,8	30,6	40,7	67,5	122,5	135,3	62,7
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	797,8	710,3	602,2	722,0	591,0	710,3	561,0	602,3	120,2	107,3
II. Douanes & accises	1 258,9	1 365,4	1 281,5	1 232,3	1 303,1	1 365,4	1 391,0	1 281,4	102,2	104,8
13. Recettes brutes (nettes)	898,4	1 014,5	922,0	882,1	945,1	1 014,5	1 007,0	922,0	101,8	107,3
Recettes UEEL brutes	950,4	933,1	909,8	932,1	945,1	933,1	997,0	922,0	96,7	92,2
Versements reçus de la Belgique (+)	0,0	81,4	12,2	0,0	0,0	81,4	20,0	0,0	#DIV/0!	61,0
Versements versés à la Belgique (-)	51,9	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	...
14. Droits d'accises sur huiles minérales	184,9	178,5	183,1	179,9	175,4	178,5	200,0	183,1	102,8	101,8
15. Droits d'accises sur cigarettes	95,2	92,1	83,1	103,5	107,3	92,1	92,0	83,1	91,9	85,8
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	53,2	53,3	68,1	51,2	51,2	53,3	64,0	68,1	103,9	104,1
17. Douanes & accises - autres	27,2	27,0	25,1	15,5	24,0	27,0	28,0	25,0	175,2	112,4
III. Enregistrement & domaines	4 903,5	4 837,1	4 807,4	4 907,2	4 777,0	4 896,3	4 497,6	5 642,0	99,9	101,3
18. Droits d'enregistrement	304,0	259,1	219,7	220,0	188,3	259,1	173,5	219,7	138,2	137,6
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 407,1	3 465,6	3 461,0	3 391,2	3 363,2	3 465,6	3 327,1	4 242,3	100,5	103,0
dont Recettes eTVA encaissés [5]	86,0	383,1	554,6	-	-	383,1	-	554,6	#VALUE!	#VALUE!
20. Taxe d'abonnement [6]	971,7	903,5	918,7	1 047,2	994,5	903,5	789,0	918,7	92,8	90,8
21. Taxe sur les assurances	50,6	50,1	49,5	47,0	46,5	50,1	43,5	47,0	107,7	107,8
22. Enregistrement & domaines - autres	170,2	158,8	158,5	201,8	184,4	218,0	164,5	211,8	84,4	86,1
Pour mémoire - Droits de succession [7]	110,2	87,0	70,8	70,0	70,0	87,0	60,0	70,8	157,4	124,3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	13 892,3	13 375,6	12 915,9	13 574,4	13 329,3	13 446,4	12 749,8	13 775,0	102,3	100,3
IV. Trésorerie de l'Etat	376,5	342,4	311,7	249,1	257,8	425,6	241,2	319,8	151,2	132,8
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	14 268,9	13 718,0	13 227,6	13 823,5	13 587,1	13 872,0	12 991,0	14 094,8	103,2	101,8

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibre budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes dans le cadre du règlement européen No 904-2010 du Conseil du 7 octobre 2010 (art. 46.3). L'Etat luxembourgeois a eu le droit de retenir 30 % des recettes totales de l'eTVA entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016.

[5] Recettes en capital

[6] Recette en capital

[7] Recette en capital

[8] 40 % de la recette sont attribués au budget, 40 % au Fonds Kyoto et 20 % pour les communes, 80 % sont retenus dans le tableau des recettes